

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à compter du 1er décembre 2023

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SARL LA POUSSERAIE et de son Client dans le cadre de la vente de ses produits : **Micropousses Azurées**.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont établis dans la grille tarifaire ci-dessous. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils sont majorés au taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Libellé	Format	Poids net	Tarif HT	Taux de TVA
Pois "Mangetout"	370 ml	20 gr	4,70 €	5,5%
Radis "Sanguin"	370 ml	30 gr	4,70 €	5,5%
Bourrache "Audacieuse"	250 ml	15 gr	4,70 €	5,5%
Coriandre "Siam"	250 ml	15 gr	4,70 €	5,5%
Moutarde "Nippone"	250 ml	15 gr	4,70 €	5,5%
Shiso "Jōmon"	250 ml	15 gr	4,70 €	5,5%
Basilic "Classico"	250 ml	10 gr	4,70 €	5,5%
Livèche "Alpine"	250 ml	10 gr	4,70 €	5,5%
Tagète "Pétillante"	250 ml	10 gr	4,70 €	5,5%
Toona "Hercule"	250 ml	10 gr	4,70 €	5,5%
Capucine "Nénuphar"	250 ml	50 feuilles	4,70 €	5,5%

SARL LA POUSSERAIE

5 rue René Houat, 06300 NICE | contact@lapousseraie.fr

RCS : 885 075 762 R.C.S. Nice | SIREN : 885075762 | TVA : FR29885075762

Clause n° 3 : Commandes

Les commandes passées par un client auprès de la société SARL LA POUSSERAIE sont traitées de manière générale en A/B (i.e la veille pour le lendemain). Une commande effectuée le jour A est livrée le jour B.

Pour toute commande, le mode de livraison A/B est retenu par défaut. Néanmoins, le Client peut préciser une date de livraison ultérieure.

Le minimum de commande est établi à 6 unités minimum sans contrainte d'assortiment.

Toute commande donne lieu à l'émission d'une confirmation de commande par courrier électronique jusqu'au jour de réception.

Le Client peut passer commande selon les moyens suivants :

par message instantanée SMS, WhatsApp au 06 65 38 62 24 ;

par message vocal au 06 65 38 62 24 ;

par courrier électronique à commandes@lapousseraie.fr ;

par internet via l'espace Client à l'adresse <https://pro.lapousseraie.fr>

Si un produit de la commande est manquant le jour de la livraison, la société SARL LA POUSSERAIE s'efforce de remplacer le produit par un produit apparenté sans l'accord du préalable du Client dans le but de ne pas pénaliser la livraison. Celui-ci peut demander dans les 5 jours l'annulation du produit remplacé sans son accord et sans nécessité de retourner le ou les produits en question.

Le Client peut annuler sa commande jusqu'à la veille de la livraison.

Clause n° 4 : Livraison

La livraison est opérée du lundi au vendredi sur le créneau horaire de 08h00 à 11h30.

Le client s'engage à être disponible sur ce créneau horaire.

SARL LA POUSSERAIE

5 rue René Houat, 06300 NICE | contact@lapousseraie.fr

RCS : 885 075 762 R.C.S. Nice | SIREN : 885075762 | TVA : FR29885075762

La livraison est effectuée par remise directe de la marchandise à l'acheteur.

Tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur : à l'allocation de dommages et intérêts ; l'annulation de la commande.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises.

Clause n° 5 : Facturation

Chaque commande livrée au Client devient facturable. La date de livraison de la commande fait foi pour l'établissement de la facture. La facture donne lieu à son règlement selon les conditions décrites dans la clause n°6.

Deux modes de facturation sont proposés :

Facturation bimensuelle (par défaut)

Les commandes livrées sont facturées deux fois par mois. Les factures sont établies sur les deux périodes ci-dessous :

du 1 au 15 inclus ;

du 16 au 31 inclus.

Facturation unitaire (à la demande)

Le Client peut choisir d'être facturé à l'issue de chaque livraison de commande.

Transmission des factures

Les factures sont envoyées au Client par courrier électronique au format PDF. Le Client s'engage à fournir une adresse électronique valide et usitée pour la réception des factures.

La Pousseraie peut également adresser les factures par voie postale à la demande du Client.

SARL LA POUSSERAIE

5 rue René Houat, 06300 NICE | contact@lapousseraie.fr

RCS : 885 075 762 R.C.S. Nice | SIREN : 885075762 | TVA : FR29885075762

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des facture s'effectue :

soit par virement bancaire ;

Titulaire : LA POUSSERAIE

IBAN : FR76 1831 5100 0008 0124 3684 017

BIC/SWIFT : CEPAFRPP831

soit par prélèvement automatique ;

<https://pay.gocardless.com/AL0004ADHBMSTN>

soit par carte bancaire ;

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Paiement à 30 jours suivant la date de facturation

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 7 : Service Clients

Un client peut adresser ses demandes et ses remarques à la société SARL LA POUSSERAIE :

par courrier électronique : contact@lapousseraie.fr ;

par appel téléphonique : 06 65 38 62 24 ;

par courrier : LA POUSSERAIE, 5 rue René Houat, 06300 NICE

Clause n° 8 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société SARL LA POUSSERAIE une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

SARL LA POUSSERAIE

5 rue René Houat, 06300 NICE | contact@lapousseraie.fr

RCS : 885 075 762 R.C.S. Nice | SIREN : 885075762 | TVA : FR29885075762

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 9 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SARL LA POUSSERAIE.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société SARL LA POUSSERAIE ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de NICE.